

En cours de résolution	Solution existe mais problème économique	Problème d'application de la Cascade	Solution existante	Aucune solution en vue Expertise à conduire
------------------------	--	--------------------------------------	--------------------	--

Poissons

Mise à jour suite à la réunion filière aquacole du 25/04/2019

Participants à la réunion : Sophie Lebouquin-Leneveu (Anses PLOUFRAGAN) ; Mathieu Jamin (Vétérinaire praticien, représentant SNGTVGDS aquacole) ; Marc Lamothe (pisciculteur dans les Landes, président CIPA) ; Yves Rolland (juriste CIPA) ;

Maladies / cadre d'utilisation	Alternatives thérapeutiques identifiées (cascade)	Commentaires
<p><u>Parasitisme externe</u> Traitement par baignation des parasitoses cutanéobranchiales dues essentiellement à des protozoaires et à des vers monogènes</p>	<p>Usage de divers produits à activité biocide, pas d'AMM médicament vétérinaire ou biocide mais certaines des substances utilisées sont approuvées en biocide (TP3). Gros problème de la filière, usage acide péracétique ou formol agit sur les parasites de la masse d'eau. API comme le Slice utilisé comme AP systémique sur le saumon utilisé en NO qui agissent directement sur le parasite. Les autres ont plus une action biocide fongicide, bactéricide, antifongique. Usage peroxyde H₂, formol, CUSO₄ et Bronopol. Produit commercialisé sous le statut biocide TP3, HALAMID. Problème réglementaire selon interprétation de l'action, problème de prescription... Un seul médicament « aquacole » avec AMM: PYCEZE, indication unique (saprolégniose) et seulement deux espèces cibles</p>	<p>→ Faire un point réglementaire sur l'usage de ces produits antiparasitaires. Point sur la saisine Formaldéhyde, rapport du GT « substitution du formaldéhyde » en cours de finalisation, validation par le CES Valeurs Sanitaires de Référence (VSR) en mai/juin puis consultation publique sur le rapport avec un objectif de publication à la fin de l'été. → Le CIPA alerte sur une mise à destination de tout public pour avis. Information préalable des professionnels demandée.</p> <p>Arrêt de la commercialisation prévu du Pyceze en France par Elanco. Produit chilien Cress pourrait faire l'objet de demande d'importation</p>

En cours de résolution	Solution existe mais problème économique	Problème d'application de la Cascade	Solution existante	Aucune solution en vue Expertise à conduire
------------------------	--	--------------------------------------	--------------------	--

<p>Thérapie des bactérioses Les plus courantes : yersiniose, furunculose, vibrioses, lactococcose etc.. Traitement métaphylactique des bactérioses septicémiques par voie orale après enrobage du prémélange sur l'aliment</p> <p>Lutte contre les bactérioses non courantes ou chez espèces aquacoles mineures » Turbot (edwardsiellose) Esturgeon (streptococcose de Sibérie) Lutte contre les flavobactérioses : Juvénile de la truite arc-en-ciel</p>	<p>Aliments médicamenteux à partir des prémélanges antibiotiques : TRIBRISSSEN POISSONS, ...Aliments médicamenteux préparé à partir de prémélanges enregistrés pour d'autres espèces cibles. Poudres ou solutions buvables avec AMM « aquacole » ou autres espèces Vaccins et autovaccins fonctionnent très bien contre la yersiniose et cette maladie a fortement baissé. Furunculose : pas de vaccin AMM en FR donc importation d'Alphaject 3000 de NO furunculose –vibriose même si « vibriose » ne sert pas en FR, pour les espèces de haute valeur ajoutée. Sinon autovaccin plus ou moins efficace. Vibrioses : ponctuellement autovaccin. Gap efficacité chez le turbot et edwardiellose, vaccin étranger atténué ou recombinant de l'Asie (JPN) pourrait être intéressant, à approfondir, sinon ATB (marbofloxacine...). Turbot reste une filière marginale. Esturgeon : recherche de voie de vaccination sur streptococcose, mais problème de recherche sur l'immunité chez les esturgeons (ploidies ...). Absence de protocole robuste chez la truite pour lutter contre cette maladie. Antibiothérapie en cas de crise aiguë. Essentiellement florfénicol. Pas de résistance à ce jour, légère augmentation de la CMI. Voir importation de vaccin du JPN s'il en existe. Antibiothérapie chez les autres espèces</p>	<p>Réduction de l'utilisation des antibiotiques avec l'augmentation de l'utilisation des autovaccins. La cascade antibiotique est bien adaptée car réactive, le lendemain, l'élevage peut être traité. L'aliment médicamenteux dans l'urgence est compliqué. A présent les prescriptions d'antibiotiques sont des prescriptions de traitement d'urgence. L'utilisation des antibiotiques se concentre sur les poissons de jeune âge (80% des poissons n'ont jamais eu de traitement antibiotique). Vaccin MSD souvent en rupture de stock ce qui pose de gros problème à la filière. Passage à des autovaccins quand c'est possible d'avoir une dérogation. Les autovaccins bivalents marchent très bien. TRIBRISSSEN non disponible</p> <p>Problème de livraison des antibiotiques par aliments médicamenteux dans l'urgence car pas disponibilité avant 4-5 j dans les meilleurs cas donc non adaptés. Besoin d'importation de prémélanges médicamenteux si besoin qui doit être facilité...</p>
<p>Prévention des viroses NPI (Nécrose Pancréatique Infectieuse) touche l'ensemble des salmonidés : saumon lors</p>	<p>Les 2 principales viroses ne font pas l'objet de vaccination dans le cadre de la réglementation FR pour éradication. Absence de solution vaccinale.</p>	<p>En FR peu d'usage des vaccins pour les virus pour problème d'environnement car circulation de poissons porteurs de virus et asymptomatiques. Gestion par biosécurité, hygiène des transports et des sites. Voir à développer des importations si des vaccins existent (depuis NO mais ils restent très chers, souvent heptavalents...). Vaccination des reproducteurs à</p>

En cours de résolution	Solution existe mais problème économique	Problème d'application de la Cascade	Solution existante	Aucune solution en vue Expertise à conduire
------------------------	--	--------------------------------------	--------------------	--

de son transfert en mer, truite sensible à IPN dès 1er nourrissage à un moment où la vaccination n'est pas réalisable. Viroses émergentes (réoviroses).	Travail sur identification et test diagnostic	envisager. Voir autovaccin viraux ANMV informe de l'ouverture à la délivrance d'ATU vaccin viraux (plutôt que d'autovaccin viraux). Politique DGAL PNNS pour éradiquer les viroses en filière piscicole
Anesthésie pour : -vaccination par injection ; -récolte ovules de consommation ; -récolte d'ovules pour fécondation ; -réalisation de poids moyens et tris (notamment en élevages de perciformes marins ou dulçaquicoles)	Filière aquacole FR (eau douce, eau salée, diverses espèces...) abandon du phénoxyéthanol sans statut juridique. Mise en place d'un programme d'étude de l'usage des anesthésiques et aujourd'hui tout tourne autour de la benzocaïne importée d'ES (labo Aquacène), avant c'était sous forme de préparation extemporanée. L'autre molécule importée est la tricaine et des préparations extemporanées à base d'eugénol et isoeugénol	Pour la récolte d'œufs, la benzocaïne fonctionne bien en eau froide, différent en eau chaude et dure. Recommandation que les poissons soient totalement rincés avant la récolte d'œufs. Pratique assez française.

Autres points abordés :

- Disponibilité de l'aliment médicamenteux, que oxytétracycline autorisé et disponible qui est le principal utilisé sur vibriose.
- Point pharmacovigilance, augmenter les déclarations, déclaration sur les vaccins. Ce qui serait intéressant serait de déterminer un seuil (nombre de poissons morts) pour les remontées en pharmacovigilance
- Vigilance sur le nouveau règlement médicament vétérinaire avec les deux volets : cascade poisson, cascade antibiotique, faire remonter au plus vite les propositions/positions de la filière et SNGTV
- Ouverture d'un établissement pharmaceutique spécialisé sur les vaccins, autovaccin en FR
- Sujet principal reste le volet APE/biocide